

Examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE en 2019 et en 2020

Contenu

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE	2
Plan de travail (Exigence 1.5).....	2
Suivi des progrès	4
Innovations et impact.....	5
Partie II : Débat public.....	8
Données ouvertes (Exigence 7.2)	8
Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)	9
Partie III : Durabilité et efficacité.....	14
Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP.....	16

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

Plan de travail (Exigence 1.5)

1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

	2019	2020
Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	Deux années (2018 et 2019)	Une année (2020)
Information sur l'accès public au plan de travail	<p>Site ITIE international: https://eiti.org/files/documents/madagascar_plan_de_travail_annuel_2018_2019.xlsx</p>	<p>Site EITI Madagascar: http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/09/PTA-2020.pdf</p> <p>Site ITIE International: https://eiti.org/files/documents/pta_2020_revue_par_cn.xlsx</p>
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail:	<p>1) Préparation d'un draft par le SE de manière à intégrer : les mesures correctives à mettre en œuvre en vue de la deuxième validation, les activités relatives aux différentes feuilles de route telle que celle sur la propriété réelle, la politique sur les données ouvertes, etc; et les mesures issues des recommandations dans les précédents rapports de réconciliation ITIE.</p> <p>2) Séances de travail sur la mise à jour du PTA avec le CN, animées par le SE</p> <p>3) Présentation et validation par le CN dans le cadre d'une réunion</p> <p><u>Référence aux réunions du GMP et autres événements durant lesquels le plan de travail a été discuté:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 et 22/06/18: Team-building à Ampefy - 14 /02/ 19: Réunion CN (PV) - 14/03/19: Email "Validation du Plan de travail annuel 2019" 	<p>1) Préparation d'un draft par le SE, sur la base des recommandations du rapport de réconciliation (2018), de la nouvelle norme 2019, du PTA 2018/2019, de la séance de formation/information partagée par l'ITIE International via webinaire, du rapport de réconciliation et des suivis des activités de l'EITI.</p> <p>2) Séances de travail sur la mise à jour du PTA avec le CN, animées par le SE</p> <p>3) Réunion du CN pour la présentation et la validation du projet de PTA</p> <p><u>Référence aux réunions du GMP et autres événements durant lesquels le plan de travail a été discuté:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 12/02/20: Réunion CN (PV) -24/02/20: Revision du PTA (garder toutes les activités sauf le numéro 81)
Adoption du plan de travail par le GMP	<ul style="list-style-type: none"> - 14/02/19 : Validation des axes principaux - 18/03/19: Validation du PTA 	<ul style="list-style-type: none"> - 12/02/2020: Présentation, discussion et validation du PTA

2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.

Les objectifs des PTA 2019 et 2020 sont orientés de manière à assurer la conformité de Madagascar à la Norme ITIE et à garantir la continuité et l'amélioration de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays.

Cette mise en œuvre de l'ITIE se conforme à la Politique Générale de l'Etat ou PGE : « Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM) 2019-2023 . En tant qu'initiative pour la transparence, l'ITIE s'inscrit notamment dans :

- Le Velirano n°3 « La lutte contre la corruption avec tolérance zéro » : La lutte contre la corruption figure dans l'axe d'épaulement n°2 de la PGE sur l'innovation numérique et bonne gouvernance « Efficacité et efficience de l'Etat au service de l'intérêt général et du territoire ». Elle est aussi présente dans l'onzième levier portant sur le Système judiciaire impartial et indépendant, et administration publique et sécurité.
- La digitalisation de l'Administration : Cette digitalisation est prévue par la PGE à travers l'objectif de « Rendre la connectivité territoriale et innovation numérique efficiente ».

Lien :

- PGE/IEM : <https://www.maep.gov.mg/wp-content/uploads/pdf/IEM%20PGE%20vf.pdf>
- <https://digital.gov.mg>
- <http://presidence.gov.mg/19-a-la-une/66-la-ligne-directrice-de-la-pge.html?fbclid=IwAR2NgB4d7OYJpGgsRbBdTEE-3XsC50gTiLiuctaZiShWiQtc3anHGj9PrTQ>

3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.

Non pour 2019 et 2020 mais la question devrait être envisagée selon le collège de la Société civile.

Suivi des progrès

4. Aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan de travail précédent.

Activités réalisées 2019 :

- La consultation des parties prenantes nationales dans l'élaboration du rapport annuel d'avancement 2017 - 2018 et ainsi à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- La publication et la présentation publique des Rapports ITIE 2017 et 2018 ;
- Les ateliers de sensibilisation dans les 4 régions touchées par des activités extractives (Fort Dauphin, Tuléar, Moramanga et Tamatave) ;
- Utilisation des données ITIE par les parties prenantes pour l'organisation et la participation à des formations, débats publics, communication et plaidoyer notamment les actualités concernant la réforme du code minier et l'urgence de la prise de décision sur le gel des permis miniers, la publication d'articles et de rapports par les observateurs précisément sur le cas de l'existence de risques de corruption dans le cadre de l'octroi des permis et licence d'exploitation en absence de suivis et de conscientisation nationale,
- Rédaction et proposition du projet de décret sur la propriété réelle au Gouvernement malagasy.
- *Première validation en 2018 : « Progrès significatif » avec 15 mesures correctives*
- *Deuxième validation en 2019 : « Progrès significatif avec beaucoup d'améliorations » avec 8 mesures correctives*

Activités réalisées 2020 :

L'année 2020 est marquée par la pandémie mondiale de COVID-19. Des mesures de confinement et de restriction des déplacements ont été prises à Madagascar pour endiguer la propagation du virus. Ces mesures ont particulièrement limité la réalisation de certaines activités prévues dans le PTA de l'EITI Madagascar et de manière générale par toutes les parties prenantes.

Les activités réalisées en 2020 sont entre autres :

- La nomination du nouveau Secrétaire Exécutif de l'EITI Madagascar en septembre 2020 ;
- La réforme de la répartition des Frais d'Administration Minière ainsi que des redevances et ristournes minières en 2020 avec le Décret n° 2020-1000 modifiant certaines dispositions du Décret n° 2006-910 du 19 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la Loi modifiée n° 99-022 du 19 Août 1999 portant Code Minier.

Aucune activité de sensibilisation n'a été réalisée par l'EITI Madagascar. Cependant, des parties prenantes, de par leur propres initiatives, ont procédé à l'utilisation des données ITIE par des activités de formation, de sensibilisation, et d'éducation. C'est par exemple le cas des collèges des Industries Extractives et de la Société Civile qui ont réalisé des interventions médiatiques, des plaidoyers...

5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.

Le Groupe multipartite ou Comité National de l'EITI Madagascar procède lui-même , seul ou avec l'appui d'un consultant (notamment en 2019), au suivi des recommandations dans le cadre l'élaboration des rapports ITIE et des Rapports annuels d'avancement .

De manière générale les recommandations sont toutes maintenues. Leur inscription dans le PTA et leur application dépendent toutefois des priorités du Comité National, compte tenu du contexte de la mise en œuvre de l'ITIE et du contexte du secteur extractif. (voir le tableau de suivi des recommandations à la Section 6 du Rapport d'avancement annuel 2019 et 2020).

6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ont-elles informé le plan de travail actuel ?

Les activités dans les PTA sont principalement déterminées sur la base des recommandations issues des déclarations et de la validation ITIE. Le contexte national et le contexte propre au secteur extractif sont également déterminants dans la gestion des priorités et ainsi dans la sélection des activités à insérer dans le PTA et à réaliser au cours de l'année.

Pour 2019, le PTA a été axé sur l'application des mesures correctives issues de la première validation. Le PTA 2020 a été établi dans la volonté de poursuivre l'application de ces mesures et de la nécessité de renforcer la pérennisation de la structure de l'EITI Madagascar.

Innovations et impact

7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'ITIE et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

- Aspects social et environnemental :

L'exploitation minière, pétrolière et gazière est une activité de grande envergure, pourvoyeuse d'emplois et nécessite de grands investissements. Ces grandes exploitations consomment les ressources naturelles de la région d'exploitation. Ainsi par le traitement des aspects environnementaux dans les rapports ITIE de 2017 et 2018, les parties intéressées peuvent apprécier l'exercice les initiatives prises par les grandes entreprises minières et pétrolières en termes de préservation de l'écosystème et du bien être de la communauté dans les collectivités territoriales où ils opèrent ; les obligations environnementales des opérateurs extractifs, ainsi que le rôle de l'ONE, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques dans le contexte du domaine de l'extraction à Madagascar.

De leur côté, les organisations de société civile ont réalisé des ateliers de sensibilisation et de formation ainsi que des plaidoyers sur les impacts des exploitations minières, pétrolières et gazières sur les communautés concernées.

- Promotion du Genre :

Les questions de genre prennent une place prépondérante dans la société actuelle.

L'EITI Madagascar, à travers des ateliers régionaux de 2019, a mis un point d'accent sur ce sujet en analysant les statistiques des participants afin de déterminer le nombre de femmes et d'hommes qui répondent présents lors de ces événements.

De même, les analyses au niveau des rapports de réconciliations s'intéressent aux nombres d'hommes et de femmes qui interviennent dans le secteur minier et pétrolier amont. Les résultats qui en découlent démontrent la prédominance des femmes dans les fonctions administratives et l'insuffisance des femmes dans les fonctions plus techniques.

- **Propriété réelle :**

Les rapports de réconciliation 2017 et 2018 constituent des rapports pilotes en termes de divulgation des informations sur la propriété réelle.

En outre, en 2019 et en 2020 le projet de décret sur la propriété réelle a été rédigé et transmis au Champion et est en attente d'adoption.

- **Transparence des contrats :**

Le Comité National soutient le fait que la divulgation des contrats est une nécessité pour s'aligner à la Norme ITIE.

Des efforts ont été fournis dans ce cadre, notamment à travers les informations partagées dans les rapports de réconciliation. Nous pouvons énoncer la publication de l'existence de convention d'établissement entre l'Etat malagasy et l'entreprise QMM, ou de la soumission des entreprises d'AMBATOVOY, AMSA et DMSA à la LGIM. Quant au domaine concernant l'exploitation pétrolière, les rapports mettent à la connaissance du public l'existence de contrats types.

La divulgation des contrats a été incluse à plusieurs reprises dans l'ordre du jour des réunions de l'EITI Madagascar. Les discussions sont en cours.

Au mois de Décembre 2020, l'ITIE International a organisé plusieurs événements pour familiariser les parties prenantes avec les exigences de la norme et de discuter des obstacles à surmonter.

- **Divulgation systématique :**

Le Conseil d'administration de l'ITIE dans sa Décision n° 2020-30/BC-291 a indiqué que Madagascar s'est engagé à passer à la divulgation systématique par le biais des systèmes propres du Gouvernement ». L'EITI Madagascar a commencé par [la cartographie des informations déjà divulguées](#) de manière systématique par les entités gouvernementales et les entreprises en utilisant le Modèle de transparence des données.

8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?

Dans un premier temps, les activités de l'EITI Madagascar, dans le cadre de l'élaboration des rapports ITIE, ont joué un rôle clé dans la mise en place d'une base de données sur les activités d'extraction.

En deuxième lieu, la mise en œuvre de l'ITIE a mené à l'instauration de plateforme de dialogue permettant à chaque partie prenante d'intervenir et de s'exprimer librement sur la base d'informations fiables et exhaustives.

Enfin, les actions menées durant la période ont permis d'identifier les lacunes et les obstacles qui nécessiteraient des actions de renforcement de capacités, de sensibilisation de chaque collègue dans la supervision de la gestion du secteur, ainsi que le maintien de la collaboration entre le groupe multipartite pour assurer une mise en œuvre collégiale de la Norme ITIE.

8. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'ITIE, merci de les décrire ici.

Le GMP entend sensibiliser l'Etat afin de recourir à l'EITI Madagascar comme une plateforme de consultation et de discussion entre les parties prenantes pour tout projet de réforme du secteur extractif (approche dans PTA 2020).

De leur côté, le collège de la Société civile s'est engagé à continuer d'utiliser les données ITIE pour élaborer des plaidoyers auprès des entités concernées à chaque séance de sensibilisation (approche déjà mise en œuvre en 2019 et 2020), notamment en ce qui concerne les transferts infranationaux et les dépenses quasi-budgétaires.

Pour le collège des Industries extractives, les déclarations ITIE constituent les principales sources de données statistiques et fiables concernant le secteur extractif. Il a particulièrement émis son souhait de rendre plus régulier (pas plus tard que N-2) la publication de rapport ITIE afin de permettre au pays de disposer d'information à jour.

9. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?

L'utilisation par l'Etat, de l'EITI Madagascar en tant que plateforme de consultation et de discussion devrait contribuer à rendre systématique l'approche inclusive dans la réforme du secteur extractif, et ainsi à assurer leur adaptation aux contextes et besoins locaux et leur acceptation par les parties concernées. A terme, cette utilisation devrait aboutir à l'intégration de l'ITIE dans le système de gouvernance de l'Etat même.

Des plaidoyers de la Société civile, il est attendu des réformes en matière de gouvernance et un avancement dans la transparence du secteur.

La régularité de publication des rapports ITIE, au-delà de disponibilité de données à jour, participerait à améliorer les décisions et à orienter les investissements sur/dans le secteur.

10. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la

granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.

En 2019, les rapports de réconciliation de 2017-2018 constituent des avancées considérables en termes de divulgation des données. Ils permettent de mettre la lumière sur les octrois et les transferts de licences, rendent accessibles les informations sur l'exécution des transferts et à l'identification des parts des revenus extractifs devant être transférés aux gouvernements locaux .

L'EITI Madagascar joue également un rôle de premier plan dans l'encouragement des divulgations sur les propriétaires réels. Elle a soumis un projet de décret en décembre 2019 et a divulgué pour la première fois des informations détaillées sur les bénéficiaires effectifs et la structure de propriété des entreprises.

Le Rapport ITIE 2017- 2018 dépasse également les exigences de la Norme ITIE 2016 en incluant des informations sur le secteur minier artisanal et à petite échelle, des rapports environnementaux, des données désagrégées par sexe (par rôle) et l'inclusion de l'aspect du genre dans les activités de sensibilisation, tous ces éléments étant considérés par le GMP comme des questions clés pour la mise en œuvre.

En 2020, des renforcements de la collaboration entre le Comité national/ les collèges et les parties prenantes élargies ont également été observés, notamment la forte collaboration entre l'APPAM, le CMM et les collèges des industries extractives à travers des communications et des échanges lors et en dehors des réunions du comité national. Egalement à travers la réalisation d'étude de renforcement organisationnel au profit des entreprises membres de ces organisations, et l'appui apporté à l'EITI Madagascar dans la constitution d'une base de données cloud sur les réunions du groupe multipartite et divers informations clés concernant le fonctionnement du groupement national et ses efforts à s'allier aux normes ITIE.

Partie II : Débat public

Données ouvertes (Exigence 7.2)

11. Politique sur les données ouvertes et divulgations

<p>Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP (Exigence 7.2.a)</p>	<p>L'EITI Madagascar n'a pas encore formulé de politique de données ouvertes. Cependant les initiatives ci-dessous ont été prises afin d'avancer en matière de données ouvertes.</p>
<p>Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b) <i>[Les données ITIE font référence à des divulgations dans le cadre de la Norme ITIE, y compris les tableaux, graphiques et figures issus des rapports ITIE.]</i></p>	<p>Oui, les données de réconciliation et les modèles de données résumées sont disponibles en format données ouvertes sur le site de l'EITI Madagascar et de l'ITIE internationale</p> <p>La connaissance de ces publications par le public est à confirmer</p>

Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b)	Seules les données financières collectées dans le cadre des rapports ITIE 2017 et 2018; et les données du BCMM sur les transferts sont disponibles sous format données ouvertes. Il y a une méfiance générale concernant la réception (fiabilité, utilisation et interprétation) du public des informations publiées et la véritable lacune pourrait résider dans une volonté politique forte .
Le GMP a t il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b)	Le GMP a publié les données de réconciliation pour 2017 et 2018 sous format ouvert et un fichier de données résumées a été complété pour l'ensemble des périodes couvertes par un rapport ITIE.
Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c)	Oui
<i>Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine et intéropérables ? (Exigence 7.2.d)</i>	Transferts infranationaux de FAM par BCMM : http://bcmm.mg/quote-part-commune-issue-frais-dadministration-collectes-2020/#

Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)

12. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.

En 2019, pour une meilleure compréhension du public, l'EITI Madagascar a procédé à des ateliers régionaux sur le rapport 2016 et la traduction de résumé des rapports ITIE 2017 et 2018 en version malagasy.

En 2020, il n'a pas été observé d'activités de sensibilisations ou de divulgation par l'EITI Madagascar. Les activités de sensibilisation et d'utilisation de données ITIE recensées ont été réalisées par les parties prenantes.

13. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE.

En 2019, les données ont été utilisées par :

- **La société civile** à travers des articles, conférences, formations, dialogue multipartite, à l'intention du public, d'entités de l'Etat y compris des STD et CTD, des OSC régionales et nationales, des ONG environnementales, des réseaux d'acteurs et des étudiants ;

- **Les industries extractives**, la participation de la Chambre des Mines de Madagascar (CMM) à des rencontres pour l'intégration des différentes parties prenantes y compris la CMM dans le cadre de la révision du Code minier.
- **L'administration**, a organisé une formation au profit des membres des organisations des sociétés civiles sur la la Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM) et le code et contrat pétrolier toujours dans l'objectif d'inciter la participation de toutes les parties intéressées et concernées par la gestion des ressources minières à travers l'amélioration de leur compréhension quant au lois et règlements qui régissent le secteur.

En 2020, les données ont été utilisées par :

- **La Société civile :**
 - Présentations et formations sur la Norme ITIE et sur les ressources minières et stratégiques (conférence, atelier de formation, atelier de sensibilisation et d'éducation, formation...) pour le public, les OSC, les CTD, des étudiants, des compagnies minières... à Antananarivo et Antsiranana ;
 - Des interventions médiatiques (débat télévisés et communiqués de presse) sur le dégel de l'octroi des permis miniers
 - Des plaidoyers pour le dégel de l'octroi des permis miniers et lettre ouverte au Premier ministre sur la révision du Code minier compte tenu de la situation de l'octroi des permis miniers publiés dans le rapport EITI 2018
 - Des études et rapports sur la contribution fiscale des Industries extractives, sur les risques de corruptions dans l'octroi des titres miniers, opportunités et des défis dans la gouvernance des industries extractives
- **L'Administration :**
 - L'ONE, en collaboration avec la société civile, a organisé un atelier de formation des OSC sur la gouvernance environnementale et sociale
- **Les Industries Extractives :**
 - Une conférence de presse organisée par la Chambre des Mines de Madagascar sur les réalités du secteur minier à la suite de la pandémie de COVID-19 et pour exprimer leur désaccord au processus de révision du Code minier (absence de consultation des différentes parties prenantes).
 - Transparency International Initiative Madagascar, sur une étude sanctionnée par un rapport d'analyse, ainsi qu'un atelier de présentation publique sur le risque de l'existence de corruption dans le processus d'octroi des permis et licences d'exploitation minière, s'est tenue à l'hôtel Ibis Ankorondrano. Les résultats de cette étude, publiées en 2020, mettent en relief l'existence de risques au niveau des procédures d'octroi des droits d'exploitation que les lois et règlements qui régissent ce domaine. Ils appellent à plus de vigilance de la part de l'autorité étatique dans les suivis et le contrôles des activités et l'existence d'un environnement qui favorise la participation de toutes les parties prenantes dans le processus de lutte contre la corruption à travers la sensibilisation et le dialogue multipartite.

14. Donnez de l'information sur des évènements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.

Nom de l'évènement	Courte description de l'évènement	Date	Lieu	Organisateur	Nombre et profil des participants	Liens vers des informations complémentaires
Ateliers de sensibilisation et de débat de Moramanga et de Tamatave	Présentation des rapports de réconciliation de 2016 et de 2015	Du 15 mai au 19 mai 2019	Moramanga	SE et CN	56 personnes composées de responsables de collectivités territoriales et d'entreprise d'extraction locale et de sociétés civiles locales	https://www.dropbox.com/sh/t8ff8zyasg937i/AAC3i-9tnvFVWkleGse7jF_a/Document%20additionnels?dl=0&preview=EITI2-+PV+ateliers+r%C3%A9gionaux+de+Moramanga+et+Tamatave%2B+Fiches+de+pr%C3%A9sence.pdf&subfolder_nav_tracking=1
Ateliers de sensibilisation et de débat de Fort Dauphin et Tuléar	Présentation des rapports de réconciliation de 2016 et de 2015	03 au 07 juin 2019	Fort Dauphin et Tuléar	SE et CN	45 personnes composées de responsables de collectivités territoriales et d'entreprise d'extraction locale et de sociétés civiles locales	https://www.dropbox.com/sh/t8ff8zyasg937i/AAC3i-9tnvFVWkleGse7jF_a/Document%20additionnels?dl=0&preview=EITI2+-+Rapport+sur+les+ateliers+r%C3%A9gionaux+de+FD+et+TU+(002).pdf&subfolder_nav_tracking=1

Atelier de formation sur le secteur des industries extractives et de ses enjeux	renforcer les rôles et l'engagement des OSCs dans le développement du secteur extractif de la région, et de renforcer la communication entre ces OSCs	Mai 2019	AMBA NJA	OSCIE	30 OSC régionales DIANA , 04 ONG environnementales et 05 STDs	Document partagé par le CN
Formation des OSCs de la région Atsimo-Andrefana sur la LGIM, le code minier et le processus EIIE à Toliara	Partage avec les OSC locales sur les fondement du code minier et du LGIM Partage avec les OSC locales sur les normes EITI et les données exposées dans les rapports EITI	Décembre 2019	Toliara	OSCIE en collaboration avec MMRS et ONE	25 OSC régionales Atsimo-Andrefana , 05 membres des réseaux d'acteur et 10 STDs	Document partagé par le CN
Rencontres avec les parties prenantes sur le processus de révision du code minier	Table ronde sur les questions liées aux modifications du code minier, des points d'attention à apporter et des recommandations d'amélioration	Décembre 2019	Antananarivo	CMM, Administration, Société Civile	Collège Société Civile CMM MMRS	Documents partagés par le CN
Participation au salon du RSE	Atelier solution portant comme thème « le permis social, dans le cadre des grands investissements à Madagascar »; Une conférence débat sur le thème « Investir	Juin 2019	Soarano Antananarivo	CMM, Ur-CSR	Collège Société Civile CMM MMRS, Responsables des industries d'extraction minières, MMRS,	Documents partagés par le CN

	dans le secteur extractif à Madagascar, entre la sécurisation des investisseurs et les retombées socio-économiques, quelles responsabilités pour toutes les parties concernées ? »				SE	
Séance d'information sur les ressources minières stratégiques et la norme ITIE	Contribuer aux renforcements de l'engagement des acteurs régionaux à participer à l'essor des richesses du sol-sol dans leur région, en vue de les mettre au service de développement.	Décembre 2020	DIANA	OSCIE/PCQV P/TI-MG	20 OSC régionales DIANA , 04 ONG environnementales et 05 STDs et 03 CTDs (Maires	Document partagé par le CN
Atelier sur la transparence des contrats	Points de précision sur l'exigence 2.4 et des efforts fournis par le comité dans le respect de cette normes.	Décembre 2020	Webinaire (en ligne)	SE, CN	E, CN	Documents partagés par le CN

15. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.

Les ateliers régionaux de 2019 avaient principalement pour objectif la sensibilisation des communautés locales mais les fiches de présence et rapport produits dans ce cadre donnent un aperçu de la composition par genre des personnes concernées par le secteur extractif (et qui ont assisté aux ateliers), de leur niveau de connaissance et de compréhension des données ITIE, et de leur besoin en terme d'information sur le secteur extractif.

16. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.

Outre les ateliers régionaux sur les rapports 2016 réalisés en 2019, les efforts de diffusion se retrouvent dans la présentation publique des rapports 2017 et 2018 et la disponibilité de résumé en version malgache.

17. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?

Pour l'amélioration de l'accessibilité et la diffusion des données ITIE, le rapport sur la vulgarisation et la dissémination des données ITIE élaboré pour l'EITI Madagascar en 2021/2022 prévoit un plan d'action. Les principales idées véhiculées par ce plan d'action sont résumées dans les points suivants :

- Faire l'inventaire des supports relatives à l'ITIE à Madagascar et aux données ITIE existants afin de recenser toutes les activités de sensibilisations réalisées par l'EITI Madagascar ;
- Reprendre et améliorer les anciennes activités de sensibilisation en insistant sur la diffusion large des informations ITIE par réseaux sociaux, les médias nationaux et multiplier les actions de sensibilisation, de formation et de d'information dans les régions extractives;
- Mettre à jour les informations dans le site web de l'EITI Madagascar.

Partie III : Durabilité et efficacité

18. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Chaque indicateur se verra attribuer 0, 0.5 ou 1 point par le Conseil d'administration de l'ITIE. Les points seront ajoutés au score global du pays. L'évaluation de la performance sur les indicateurs se basera sur l'information fournie par le GMP, sur des sources accessibles au public, sur les consultations avec les parties prenantes et les divulgations effectuées par le pays de mise en œuvre et les entreprises. Merci de vous référer au Guide de Validation de l'ITIE pour plus d'informations sur l'évaluation de la performance sur ces indicateurs.

- I. La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis de gouvernance du secteur extractif pertinents au niveau national. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE.

Oui, les défis traités sont notamment :

- *En 2019 : la propriété réelle, la divulgation des contrats, la fiabilisation des données de l'Etat, la publication de rapports financiers, les transferts et paiements infranationaux, l'aspect environnemental et l'approche genre (voir Rapports 2017 et 2018)*
- *En 2020: le financement de l'EITI Madagascar (Décret n°2020-1000), le renforcement du secrétariat exécutif (Décret n°2020-1130) ,et l'utilisation de l'ITIE en tant que plateforme de discussion sur le code minier (dans PTA mais non mis en œuvre)*

- II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.

Partiellement : Il existe des divulgations systématiques. Cependant la véritable transition vers la divulgation systématique nécessite un effort de sensibilisation et de lobbying plus poussé de l'EITI Madagascar et un appui de l'Etat.

(voir Rapport sur la Divulgation systématique)

- III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées.

Oui, dans la mesure où les réclamations citoyennes contribuent à la mise en place d'un processus inclusif (Réforme Code Minier: initiative du Gouvernement, efforts pour inclure les parties prenantes concernées en 2020, ONE- consultation des OSC sur la révision du décret MECIE en2020).

Des efforts restent à faire pour que le Gouvernement adopte de manière systématique le processus inclusif dans la gouvernance du secteur extractif et pour susciter la participation des communautés concernées.

- IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer.

Oui, les données sont utilisées par les différentes parties prenantes mais les efforts sont à poursuivre.

(voir Rapport de vulgarisation et de dissémination des données ITIE)

- V. L'ITIE a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif.

Les dernières politiques minières sont en date de 1998 et 2015 et la dernière politique pétrolière date de 2019. Les rapports existants sur le secteur extractif, y compris les rapports ITIE, sont pris en compte dans la mise à jour/revue de ses politiques. Les efforts dans ce cadre devraient être poursuivis et inclure notamment la sensibilisation des hauts responsables sur l'ITIE et sa mise en œuvre à Madagascar.

Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

19. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.

20. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

21. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d'y accéder, par exemple un lien vers le site national de l'ITIE.